



0907090001

DATE DEPOT :	2009-08-18
NUMERO DE DEPOT :	70900
N° GESTION :	2008B05798
N° SIREN :	503023327
DENOMINATION :	A-VENTURE
ADRESSE :	5-7 rue de Monttessuy 75007 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/06/30
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Sophie GUGNARD
Agent des Impôts

E du 30.6.09
AV MS

CA du 21.4.09 0805788

06 du 30.6.09

A-VENTURE
Société par actions simplifiée
au capital de 4.787.000 euros
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
503 023 327 RCS Paris
-o0o-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2009

Quatrième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constatant que le capital social est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital social d'une somme de 7.387.000 euros, pour le porter de 4.787.000 euros à 12.174.000 euros, par la création et l'émission de 738.700 actions ordinaires nouvelles.

Ces actions ordinaires nouvelles, de 10 euros de nominal chacune, seront émises au pair et libérées par voie de compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, en totalité lors de leur souscription.

Les actions ordinaires nouvelles seront créées avec jouissance à compter de leur souscription et seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du code de commerce, et d'attribuer le droit de souscrire la totalité des 738.700 actions ordinaires nouvelles à émettre au seul associé Natixis Private Equity.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
18 AOUT 2009

Sixième résolution

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'arrêté de compte établi par le Président et certifié exact par le Commissaire aux Comptes conformément aux dispositions de l'article R. 225-134 du code de commerce, ainsi que du bulletin de souscription remis en séance par l'associé Natixis Private Equity, prend acte que la totalité des 738.700 actions ordinaires nouvelles émises ce jour sont entièrement souscrites, qu'elles sont intégralement libérées des sommes exigibles en conformité avec les conditions de l'émission arrêtées ci-dessus et que, par suite, l'augmentation de capital est définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N° DE DÉPOT 70300

Septième résolution

La collectivité des associés, comme conséquence des décisions qui précèdent, décide de modifier les articles 6 et 7.1 des statuts qui seront désormais libellés comme suit :

Modification de l'article 6 des statuts :

A la fin de l'article 6, il est ajouté les paragraphes suivants :

« (...) »

Suivant décision de la collectivité des associés réunis le 30 juin 2009, le capital social a été augmenté d'une somme de sept millions trois cent quatre vingt sept mille (7.387.000) euros par voie de compensation avec une créance liquide et exigible détenue par un associé sur la Société. »

Modification de l'article 7.1 des statuts :

« Article 7 Capital »

7.1 *Le capital social est fixé à la somme de douze millions cent soixante quatorze mille (12.174.000) euros. Il est divisé en 1 192 400 actions ordinaires de dix (10) euros de nominal chacune, intégralement libérées, et de 25.000 actions de préférence, dites Actions P, de dix (10) euros de nominal chacune, intégralement libérées, soumises aux dispositions légales ainsi qu'aux dispositions statutaires applicables aux Actions P. »*

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Pour extrait certifié conforme à l'original
Pierre HERVE
Directeur Général

